



Centre Lesbien Gai Bi & Trans Paris – Île-de-France

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Validé par le Conseil d'Administration du 13 février 2008

Le Règlement intérieur est approuvé par le Conseil d'Administration.

Parce qu'il participe pleinement à la vie du Centre, il peut évoluer et s'affiner au fil des années. Toute disposition du Règlement intérieur est contestable en Assemblée Générale ordinaire, laquelle reste souveraine en la matière.

Le Règlement intérieur est composé d'un tronc commun à l'ensemble des acteurs et des activités du Centre et éventuellement d'une série d'annexes concernant des activités spécifiques.

SOMMAIRE

A – Rappel des objectifs du Centre LGBT de Paris-Ile de France

B – Adhésion – Cotisation

- 1 – Adhésion
- 2 – Personne physique
- 3 – Personne morale
- 4 – Cotisations

C – Volontaires

- 1 – Parcours d'intégration et d'agrément
- 2 – Agrément
- 3 – Suspension ou retrait de l'agrément

D – Fonctionnement du Centre

- 1 – Généralités
- 2 – Conseil d'Administration
- 3 – Bureau
- 4 – Comité de Parrainage
- 5 – Globales des volontaires
- 6 – Pôles d'activités
- 7 – Personnel salarié

E- Associations membres et le Centre : droits et obligations

F – Usagers du Centre : droits et obligations

G - Exclusions pour fautes graves

H – Vocabulaire

Centre LGBT Paris IDF • 63 rue Beaubourg • 75003 Paris •

Accueil : 01 43 57 21 47 • Administration : 01 43 57 75 95 •

Site Internet : <http://www.centrelgbtparis.org> • Mail : contact@centrelgbtparis.org •

Membre de l'ILGA-Europe, de l'Inter-LGBT et du SNEG •

Association à but non lucratif Loi 1901, déclarée au J.O. le 7 avril 1993 •

Agrément ministériel au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire depuis le 11 juin 1999 •

L'association est soutenue par la Mairie de Paris, Sidaction, le GRSP IDF, la DRAC •

A – Rappel des objectifs du Centre LGBT de Paris-Ile de France

Le Centre LGBT de Paris-Ile de France est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle regroupe des personnes morales et des personnes physiques qui adhèrent à ses statuts.

Le Centre a pour vocation :

- La valorisation d'un environnement social et culturel favorisant la reconnaissance, la visibilité et l'épanouissement des modes de vie des gais, des lesbiennes, des transsexuel(le)s et des bisexuel(le)s, notamment :

- 1- par la création d'espaces de convivialité et des services,
- 2- par la diffusion d'informations appropriées,

- La lutte contre toute exclusion ou discrimination sociale, professionnelle ou de toute autre nature, fondée sur l'orientation, l'identité, les mœurs ou les pratiques sexuelles.

- L'exercice d'une solidarité envers toutes celles et ceux victimes de discriminations.

- La lutte sous toutes ses formes légales, pour l'accès à l'égalité des droits personnels et sociaux des gais, des lesbiennes, des transsexuels et des bisexuels.

- La lutte contre les IST et le SIDA en particulier,

- 1 – d'une part en aidant à la promotion de toute initiative de prévention et d'information,
- 2 – d'autre part en soutenant les malades, les séropositifs, et leur entourage, par toute forme d'actions de solidarité spécifiques et ciblées, de façon autonome ou en collaboration avec des associations de lutte contre le sida.

Le Centre se réserve la possibilité d'ester en justice, et d'exercer les droits de la partie civile au pénal.

B – Adhésion – Cotisation

1 - Adhésion

Tous les adhérents doivent :

- soutenir les principes et objectifs du Centre
- désirer les défendre et agir dans le cadre du respect du règlement intérieur du Centre.
- s'acquitter d'une cotisation annuelle.

2 - Personne physique

- Adhérent simple : toute personne qui désire adhérer au Centre sans s'engager dans sa gestion.

- Adhérent volontaire : toute personne désirant adhérer au Centre par son engagement dans son fonctionnement et son implication dans des activités concrètes.

Les adhérents volontaires signent obligatoirement la charte du volontaire.

Les salariés du Centre peuvent adhérer en tant que personnes physiques.

3 - Personne morale

Toute personne morale, association ou entreprise, désireuse d'adhérer au Centre LGBT de Paris-Ile de France doit présenter sa candidature au Conseil d'Administration, expliquer ses motivations et son degré d'engagement (soutien ou partenariat).

Son adhésion sera validée par un vote du Conseil d'Administration.

Il y a deux catégories de personnes morales adhérentes du Centre LGBT Paris IDF :

- les associations membres éligibles au CA
- les associations qui peuvent voter à l'AG mais ne sont pas éligibles au CA : associations politiques ou commissions des partis politiques.

4 - Cotisations

Les cotisations sont comptées pour l'année civile, exigibles dès le 1^{er} janvier et acquittées avant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Le montant des cotisations est fixé pour chaque type d'adhérent (association, entreprise, et personne physique) par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Ce dernier peut proposer à l'Assemblée Générale des aménagements au paiement de la cotisation : tarif réduit, exonération mais également des modalités de paiement différentes fonction du nombre d'adhérents des associations.

C – Volontaires

1 - Parcours

Deux recrutements publics annuels sont organisés à l'automne et au printemps.

A cette occasion, un des membres du Bureau présente le Centre et l'ensemble de ses activités ; cette présentation s'accompagne d'un dossier comportant notamment le livret du volontaire et les statuts en vigueur.

L'âge minimal pour être volontaire est de 16 ans révolus, les mineurs devant présenter une autorisation parentale.

Suivant ses compétences et/ou ses volontés, le candidat volontaire sera orienté vers le ou la responsable d'un pôle d'activités.

Tout volontaire suit un parcours d'intégration et de formation à l'issue duquel il est reçu par le Bureau pour être validé, signer la charte du volontaire et adhérer à l'association.

Tous les bénévoles, par leur engagement, concourent aux objectifs du Centre LGBT de Paris-Ile de France dans le respect de ses valeurs.

2 - Agrément

Les bénévoles doivent être agréés par le Bureau du Conseil d'Administration du Centre LGBT de Paris-Ile de France sur proposition des référents de pôle, et deviennent ainsi des volontaires.

Pour être agréé, un ou une bénévole doit :

- s'investir pour le Centre.
- avoir fait preuve de compétence dans son activité,

Centre LGBT Paris IDF • 63 rue Beaubourg • 75003 Paris •

Accueil : 01 43 57 21 47 • Administration : 01 43 57 75 95 •

Site Internet : <http://www.centrelgbtparis.org> • Mail : contact@centrelgbtparis.org •

Membre de l'ILGA-Europe, de l'Inter-LGBT et du SNEG •

Association à but non lucratif Loi 1901, déclarée au J.O. le 7 avril 1993 •

Agrément ministériel au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire depuis le 11 juin 1999 •

L'association est soutenue par la Mairie de Paris, Sidaction, le GRSP IDF, la DRAC •

- avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement intérieur et y souscrire,
- avoir suivi un entretien individuel avec les personnes référentes,
- être proposé à l'agrément par son référent de pôle,
- être validé après une rencontre avec le Bureau qui se réserve le droit de refuser ou retarder un agrément. Dans ce cas, il devra en expliquer les raisons au référent de pôle et au bénévole concerné.
- avoir signé la charte du volontaire et s'être acquitté de son adhésion.

3 - Suspension ou retrait d'agrément

Tout volontaire accepte de référer de son activité au sein du Centre.

Sur proposition des personnes référentes, d'un référent de pôle, du Bureau ou d'un administrateur, le Conseil d'Administration peut suspendre ou retirer son agrément à un volontaire.

Les motifs de suspension ou de retrait sont notamment :

- incompétence constatée et manifeste,
- absences répétées et non excusées aux réunions qui lui incombent,
- attitude contraire aux objectifs, aux statuts, au RI et à l'esprit du Centre,
- non-paiement de la cotisation annuelle.

Le ou la volontaire peut contester cette décision et solliciter une entrevue avec le CA, par demande écrite adressée au Secrétaire du Conseil d'Administration

D – Fonctionnement du Centre

1 - Généralités

Le Centre LGBT de Paris-Ile de France est une association. A ce titre son fonctionnement dépend d'une Assemblée Générale qui se réunit une fois par an et qui est constituée de l'ensemble des adhérents du Centre.

Le Conseil d'Administration, le Bureau, les Globales des volontaires, les pôles d'activités, les réunions de fonctionnement, animent le Centre.

2 - Conseil d'Administration (Voir statuts)

Le Conseil d'Administration est composé de 13 à 17 membres élus en Assemblée Générale, après avoir exposé leur projet pour le Centre dans une profession de foi.

La durée des mandats est de deux ans renouvelable.

Le Conseil d'Administration est convoqué au moins une fois par trimestre.

Tous les ans, le Conseil d'Administration élit en son sein le Bureau.

Les réunions du Conseil d'Administration sont fermées. Toutefois, un ou plusieurs adhérents peuvent être reçus par ce dernier, sur convocation ou sur demande écrite adressée au Bureau.

Il établit un PV dans les jours qui suivent la réunion. Celui-ci est disponible aux adhérents dans le classeur des comptes-rendus. Ces comptes-rendus font partie des documents que les administrateurs/trices reçoivent avec leur convocation.

Le Conseil d'Administration est le garant de l'application des Statuts, du Règlement intérieur et de toutes les décisions prises en Assemblée Générale.

Centre LGBT Paris IDF • 63 rue Beaubourg • 75003 Paris •

Accueil : 01 43 57 21 47 • Administration : 01 43 57 75 95 •

Site Internet : <http://www.centrelgbtparis.org> • Mail : contact@centrelgbtparis.org •

Membre de l'ILGA-Europe, de l'Inter-LGBT et du SNEG •

Association à but non lucratif Loi 1901, déclarée au J.O. le 7 avril 1993 •

Agrément ministériel au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire depuis le 11 juin 1999 •

L'association est soutenue par la Mairie de Paris, Sidaction, le GRSP IDF, la DRAC •

Les membres du Conseil d'Administration et plus particulièrement son Bureau sont à la disposition des adhérents pour expliquer les décisions qu'ils ont prises ou se faire le relais des propositions relatives à la gestion ou à la politique du Centre.

Les administrateurs et les administratrices se doivent au respect des décisions prises lors des Conseils.

Lors de la démission d'un administrateur, il est procédé à son remplacement par cooptation.

3 – Bureau (Voir statuts)

Le Bureau se réunit une fois par semaine. Il peut mais n'est pas tenu d'établir un compte-rendu dans les jours qui suivent la réunion.

Le Bureau gère le Centre au quotidien et pour ce faire prend toutes les décisions qui s'imposent. .

Il est composé au minimum de 4 et d'un maximum de 7 membres

- du ou de la **Président-e**, qui représente légalement le Centre, est chargé de signer tous les contrats et papiers relatifs au Centre, préside les assemblées
- du ou de la **Secrétaire**, qui rédige les comptes-rendus et convocations, est chargé des dossiers administratifs et de la correspondance du Centre

- des **Trésorier-e et Trésorier-ère adjoint-e-s**, qui suivent la gestion du Centre, sa comptabilité, font les bilans, règlent les factures, reçoivent les cotisations, collectent les dons et transmettent les écritures comptables ; ils sont également chargé-e-s d'établir les budgets, de contribuer à la préparation des dossiers de subvention, de proposer des placements financiers ; enfin ils coordonnent les actions de mécénat-sponsoring.

4 – Le Comité de Parrainage (Voir statuts)

5 - Globales des volontaires

Les Globales des volontaires sont composées de l'ensemble des volontaires et des bénévoles, du Bureau. Elles sont mensuelles

Point de rencontre de l'ensemble des acteurs des activités du Centre, les Globales sont un véritable forum d'expression et de communication.

L'esprit d'unité entre les différentes équipes de volontaires y est développé.

Afin d'informer l'ensemble des volontaires de la nature des délibérations de la Globale, un ordre du jour est établi, joint à la convocation envoyée à l'ensemble des volontaires.

Les membres du Bureau, les responsables de pôles et les responsables de projets s'appliquent à informer la Globale des volontaires du suivi de leur projet et des causes d'un éventuel échec.

En cas de désaccord entre la Globale et le Bureau, le ou la Président-e se réserve le droit de suspendre l'application d'une décision en convoquant un Conseil d'Administration extraordinaire, qui délibèrera en motivant sa décision.

Les membres du Bureau, les responsables de pôles et les responsables de projets s'appliquent à informer la Globale des volontaires du suivi de leur projet et des causes d'un éventuel échec.

6 - Pôles d'activités

Un pôle d'activités est composé de plusieurs volontaires qui s'investissent dans l'animation d'un objectif particulier du Centre LGBT. Un(e) volontaire peut faire partie de plusieurs pôles. Toutefois, il ou elle veillera à ses engagements et à ne pas « s'éparpiller », ce qui pourrait nuire à son efficacité.

Le pôle s'engage auprès de l'association à l'accomplissement de tâches concrètes. Le pôle travaille dans un esprit d'équipe et se répartit les actions à mener en vue de l'objectif commun.

Il propose chaque année au Bureau qui le nomme, un seul responsable (réfèrent) qui devra rendre compte de l'activité du pôle en Globale des volontaires ou sur demande en réunion de Bureau. Un(e) co-réfèrent(e) peut être élu(e) dans le cadre d'une activité importante afin d'assurer une mission précise au sein du pôle.

Tout réfèrent accepte de rendre compte de son activité au Bureau qui coordonne l'ensemble des activités du Centre et peut décider d'accepter, refuser ou différer une proposition d'action ou de manifestation, à la Globale des volontaires ou au Conseil d'Administration. Un retrait de responsabilité peut être envisagé par le Conseil d'Administration; cette décision doit être motivée.

Le pôle décide de son mode de fonctionnement, par exemple les modalités de réunion. Lors des réunions, il est établi un compte-rendu des débats et des décisions qui est distribué à l'ensemble des membres du Bureau et inclus dans le classeur des comptes-rendus.

7- Personnel salarié

Le Bureau peut à tout moment décider de l'embauche ponctuelle ou définitive d'un ou plusieurs salariés.

Son (leur) rôle sera expliqué en Globale et leur fiche de poste sera incluse dans le classeur des comptes-rendus.

Les salariés sont managés par le seul Bureau et la fonction RH est assurée par la présidence.

E- Les associations membres et le Centre : droits et obligations

1 – Les droits des membres personnes morale associative du Centre LGBT

Tout membre dont la candidature a été validée par un vote du Conseil d'administration a le droit de :

- Réserver des espaces pour organiser ses activités dans le respect des principes du Centre, de ses statuts et de son RI, en dehors des heures d'ouverture au public qui peuvent varier selon les besoins du Centre.

Centre LGBT Paris IDF • 63 rue Beaubourg • 75003 Paris •
Accueil : 01 43 57 21 47 • Administration : 01 43 57 75 95 •
Site Internet : <http://www.centrelgbtparis.org> • Mail : contact@centrelgbtparis.org •
 Membre de l'ILGA-Europe, de l'Inter- LGBT et du SNEG •
 Association à but non lucratif Loi 1901, déclarée au J.O. le 7 avril 1993 •
 Agrément ministériel au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire depuis le 11 juin 1999 •
 L'association est soutenue par la Mairie de Paris, Sidaction, le GRSP IDF, la DRAC •

La salle de réunion du 1^{er} étage ainsi que l'espace festif du sous-sol, pourront toutefois, sous certaines conditions, être réservés pendant les heures d'ouverture au public qui a vocation à être accueilli au rez-de-chaussée.

	Horaires d'ouverture au public du Nouveau Centre Paris IDF <i>Après 20 heures et plus généralement en dehors des heures d'ouverture au public, sauf pour l'espace réunion du 1^{er} libre à la réservation en permanence, les associations tiennent leurs activités en réservant un créneau sur le planning auprès du secrétariat : contact@centrelgbtparis.org</i>
Lundi	18h-20h
Mardi	15h-20h
Mercredi	12h30-20h
Judi	15h-20h
Vendredi	12h30-20h
Samedi	12h30-20h
Dimanche	16h-19h <i>Café lunettes rouges</i>

- **Espace accueil** = le rez-de-chaussée pour y tenir une réunion d'accueil, de recrutement...
- **Espace réunion** = la salle de réunion du 1^{er} étage pour y tenir une réunion de travail, une AG, une conférence...
- **Espace festif** = la salle polyvalente du sous-sol pour y organiser une fête, la présentation d'un film, un repas, un atelier, une répétition (danse, musique...)

Si pour une même soirée deux associations ont besoin du même espace, la première obtiendra l'espace convoité, la seconde un autre espace libre s'il est possible d'y organiser son activité et si tout est occupé, posera une autre option de date.

Les 3 espaces pourront être occupés simultanément pour des activés et par des associations différentes.

Les conditions de sécurité et d'obtention des clés devront être rigoureusement respectées, chaque association réservant un espace doit se sentir responsable des lieux dans leur ensemble et veiller en sortant à :

- veiller à ce que personne ne reste dans les locaux
- éteindre toutes les lumières et arrêter tous les équipements utilisés
- sécuriser les lieux en fermant soigneusement toutes les issues derrière soi

Pour prendre possession des lieux, les associations doivent arriver un peu avant 20 heures (heure de fermeture des locaux pour le public et de départ des volontaires accueil / bar) et en dehors des heures d'ouverture, passez prendre la clé la veille au secrétariat.

Certaines associations pour des activités très récurrentes pourront exceptionnellement et sous leur responsabilité disposer d'une clé d'entrée.

Le Bureau veille à une répartition équitable de l'utilisation du Centre par les associations, sachant que les associations les plus importantes ont évidemment de plus gros besoins en termes de réservation de salles.

Il nouera un partenariat avec la maison des associations du 3^{ème} pour y réserver des espaces supplémentaires en cas de besoin.

Les espaces accueil et réunion sont réservés de façon gratuite par les associations membres. L'espace festif est également réservé gratuitement en semaine, en revanche, il est payant le vendredi, samedi et dimanche.

Il est également payant en semaine si sont utilisés les équipements son et lumière de la salle.

Ceci afin d'éviter la surréservation d'une part et surtout afin d'optimiser la gestion du Centre dont le loyer est élevé.

Un barème de tarifs raisonnables est adopté par le Conseil d'administration, il tient compte du jour de réservation.

Le barème est porté au Règlement Intérieur.

La participation aux frais payée par le public des associations est limitée à 5 euros.

La réservation de l'espace festif le week-end et l'utilisation des matériels de son et lumière donne lieu à un contrat d'utilisation entre le Centre et l'association qui déposera un chèque de caution non encaissé sauf en cas de dommages.

Durant l'année 2009 sera mise en place une mesure de sauvegarde et sécurité complémentaire qui consistera à assurer un minimum de gardiennage pendant les fêtes. Demande d'une meilleure prise en compte de la conservation et protection des locaux. Le gardiennage vaudra uniquement pour les fêtes et quelque soit le soir de la semaine. En cas de buffet de 20h à 22h, pas de gardiennage.

Le Centre est prioritaire pour la réservation des espaces nécessaires à ses activités propres et aux grandes opérations LGBT annuelles (1^{er} décembre, IDAHO, Marche annuelle...) et sera toujours prioritaire, l'intérêt général primant sur l'intérêt particulier.

Pour l'année 2008 :

- barème de réservation pour les associations membres adopté par le Conseil d'administration du 13 février 2008 est le suivant :

- o du lundi au jeudi de 20 heures à 23 heures sans utilisation du matériel son et lumières : gratuit
- o du lundi au jeudi de 20 heures à 23 heures avec utilisation du matériel son et lumières : 40 euros
- o le vendredi soir de 20 heures et jusqu'à 2 heures maxi : 90 euros
- o le samedi soir de 20 heures et jusqu'à 2 heures maxi : 90 euros
- o le dimanche soir de 20 heures et jusqu'à 1 heure maxi : 60 euros

- Mise en application dès adoption, à partir du 1er mars 2008

- Déposer du matériel de présentation dans les espaces réservés à cet effet au Centre

- Etre domicilié au Centre et y réceptionner son courrier dans une boîte aux lettres nominative et fermée à clé.

- Utiliser le photocopieur pour un volume de photocopies déterminé par le Bureau.

Centre LGBT Paris IDF • 63 rue Beaubourg • 75003 Paris •
Accueil : 01 43 57 21 47 • Administration : 01 43 57 75 95 •
Site Internet : <http://www.centrelgbtparis.org> • Mail : contact@centrelgbtparis.org •
 Membre de l'ILGA-Europe, de l'Inter-LGBT et du SNEG •
 Association à but non lucratif Loi 1901, déclarée au J.O. le 7 avril 1993 •
 Agrément ministériel au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire depuis le 11 juin 1999 •
 L'association est soutenue par la Mairie de Paris, Sidaction, le GRSP IDF, la DRAC •

2. – Les devoirs des membres personnes morale associative du Centre LGBT

Tout membre dont la candidature a été validée par un vote du Conseil d'administration a le devoir de :

- Promouvoir le Centre, fédération et Maison des associations dont il est membre
- Respecter et ne pas contrevenir aux valeurs, principes, les statuts, RI et fonctionnement du Centre dont il est membre
- Assister et voter à l'Assemblée Générale
- Utiliser les locaux dans le souci du respect des lieux, matériels et équipements et de leur sécurité
- Communiquer au Bureau tous les moyens de joindre son bureau par mail et par téléphone. Les coordonnées des nouveaux membres du Bureau des associations membres doivent être actualisées dans le fichier des membres du Centre.

F – Usagers du Centre : droits et obligations

1 – Les droits des usagers du Centre LGBT

- d'être accueilli dans une attitude de respect et de non jugement
- d'être informé et orienté sur les associations, permanences et services adéquats
- de bénéficier des services offerts par le Centre à titre gracieux
- de participer aux diverses activités et manifestations proposée à son attention par le

Centre

2 – Les devoirs des usagers du Centre LGBT

- ne pas contrevenir de façon démonstrative et préjudiciable aux valeurs, principes, les statuts, RI et fonctionnement du Centre
- respecter les personnes présentes au Centre, autres usagers, volontaires ou salariés du Centre
- respecter les lieux, matériels et équipements et ne rien endommager ou emporter
- respecter les consignes, mesures de sécurité formulées par les équipes du Centre

En cas de difficulté sérieuse et motivée, le Bureau se réserve la possibilité, de limiter la fréquentation du Centre par un usager, voire de lui interdire l'accès aux locaux. Tout volontaire confronté à ce type de situation en informe immédiatement le Bureau.

G- Fautes graves et exclusions

Sont considérées comme fautes graves de façon non exclusive les fautes suivantes :

- le non-respect des valeurs, principes et objectifs du Centre ;
- l'usurpation d'un mandat de représentation ;
- les violences physiques ou verbales ;
- l'utilisation non justifiée et/ou non approuvée par le bureau des ressources du Centre ;
- le non-respect du règlement intérieur ;

Centre LGBT Paris IDF • 63 rue Beaubourg • 75003 Paris •

Accueil : 01 43 57 21 47 • Administration : 01 43 57 75 95 •

Site Internet : <http://www.centrelgbtparis.org> • Mail : contact@centrelgbtparis.org •

Membre de l'ILGA-Europe, de l'Inter- LGBT et du SNEG •

Association à but non lucratif Loi 1901, déclarée au J.O. le 7 avril 1993 •

Agrement ministériel au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire depuis le 11 juin 1999 •

L'association est soutenue par la Mairie de Paris, Sidaction, le GRSP IDF, la DRAC •

- le non-respect de la confidentialité des informations interne au Centre : entretiens, adhérents, ou toute autre activité ;
- pour une personne morale adhérente, le non-respect des termes d'une convention de partenariat signée avec le Centre.

Ces fautes peuvent entraîner l'exclusion d'un adhérent du Centre LGBT de Paris-Ile de France.

Le contrevenant est convoqué par lettre recommandée, pour fournir des explications sur ses agissements en Conseil d'Administration.

Le Conseil décidera par un vote à bulletin secret de l'exclusion ou du maintien de l'adhérent. Dans tous les cas, le compte-rendu précisera les motivations de cette décision.

H – Vocabulaire

Statuts : suite d'articles définissant une association, et réglant son fonctionnement. Les statuts sont une obligation légale pour toute association dite loi 1901(à buts non lucratifs).

Statutaire : conforme aux statuts.

Assemblée Générale : réunion de l'ensemble des adhérents de l'association. Fonctionnement et pouvoirs : voir statuts

On distingue : *Assemblée Générale Ordinaire* : AG ou AGO, est convoquée chaque année au cours du premier semestre.

Assemblée Générale Ordinaire convoquée Extraordinairement : AGOE

Assemblée Générale Extraordinaire : AGE, convoquée par le conseil d'administration de façon extraordinaire, pour réviser les statuts par exemple.

Règlement intérieur : ensemble de règles définissant le fonctionnement de l'association. Le règlement intérieur se doit d'appliquer et de compléter les statuts, en cas de contradiction les statuts priment.

Personne physique/ personne morale :

En droit, personne civile ou morale : association ou entreprise possédant une personnalité de droit (responsabilité légale), par opposition à une personne physique, un individu, homme ou femme considéré en lui-même, et abstraction faite de toute autre circonstance.

Administrateur/ Administratrice :

Membre du conseil d'administration, élu en assemblée générale ou coopté.

Bénévole : nouveau volontaire, adhérent (personne physique) du Centre Gai & Lesbien qui souhaite s'engager dans son fonctionnement.

Volontaire : adhérent (personne physique) agréé, engagé dans le fonctionnement du Centre.

Voix consultative : droit d'exprimer son avis, mais non de voter.

Voix délibérative : droit de vote.

Ces deux formes de voix participent aux débats.

Délibération : discussion aboutissant à une décision prise par vote.

Centre LGBT Paris IDF • 63 rue Beaubourg • 75003 Paris •
Accueil : 01 43 57 21 47 • Administration : 01 43 57 75 95 •
Site Internet : <http://www.centrelgbtparis.org> • Mail : contact@centrelgbtparis.org •
Membre de l'ILGA-Europe, de l'Inter- LGBT et du SNEG •
Association à but non lucratif Loi 1901, déclarée au J.O. le 7 avril 1993 •
Agrément ministériel au titre de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire depuis le 11 juin 1999 •
L'association est soutenue par la Mairie de Paris, Sidaction, le GRSP IDF, la DRAC •